



Durée

7 heures, 8, 9, 10 avril 2024

Inscription possible au choix entre 1 à 3 jours
10h00 - 17h00 - accueil à partir de 9h30



Lieux

Paris 11ème au sein d'une école spécialisée
<https://www.ecolewalt.com/>
(formation présentielle)



Tarif

450,00 € par jour - éligible au plan de
développement des compétences

AKTO



Objectifs

Identifier les actions possibles pour remédier aux troubles de
l'apprentissage

Savoir bien s'entourer

Intégrer les innovations pédagogiques

Détail des jours :

- Journée 1 – Accueillir des élèves atypiques, le b.a-ba
- Journée 2 – Faire progresser des élèves neuro-atypiques : Les troubles du spectre autistique (TSA)
- Journée 3 – Faire progresser des élèves neuro-atypiques : les troubles DYS et les troubles du déficit de l'attention (TDA – TDAH)



Organisation pratique

- Dans une école indépendante spécialisée à Paris (11e arrondissement)
- Des formateurs qui sont des enseignants spécialisés dans l'accompagnement des enfants ayant des besoins d'accompagnement spécifiques. Ce sont des experts dans leur domaine avec de nombreuses années d'expériences et de formations.
- Grande salle de formation lumineuse
- Possibilité de déjeuner sur place (*repas non fournis*)



Suivi et évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation à l'issue de la session
- Attestation de participation sur la base des feuilles d'émargement



Possibilité d'aménager la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter au préalable.

➤➤➤ Renseignements et inscriptions

du 15 juin 2023 au 23 mars 2024



En ligne sur <https://www.creer-son-ecole.com>



Par email via formation@creer-son-ecole.com



Par téléphone au 01 80 83 94 45

Une fois la demande prise en compte :

- Validation du profil de l'apprenant, des prérequis, de ses attentes et de son projet lors d'un entretien téléphonique.
- Validation de l'inscription par la signature d'une convention de formation
- Envoi d'une facture pour règlement de la formation

A l'issue du parcours :

- Envoi d'une attestation de présence sur la base des feuilles d'émargement
- Envoi d'une facture acquittée pour permettre la prise en charge des frais de formation par



Règlement des frais de formation

Règlement de la
totalité des frais de
formation en une
seule fois

Règlement en quatre
mensualités sans
frais

Paiement par chèque, à l'ordre de Créer son école ou par virement



Public visé

Pas de pré-requis